

COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal
du 23 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal de la Commune de VIRELADE (Gironde), dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. Pascal RAPET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal: 17/11/2020.

PRESENTS: RAPET Pascal, BOULAY Peggy, TERRIEN-FAUBET Sonia, TAROT Jean-Pierre, AUGEARD Serge, DANGUY des DESERTS Gérald, RIQUET Nathalie, GOSSET de la ROUSSERIE Clarie, BOITIER Olivier, DUBOUILH Marie-Alice, GANNE Julien, SICAIRE-CHAUVINEAU Adélaïde.

ABSENTS EXCUSES: BATTOCCHIO Jérôme a donné pouvoir à TERRIEN-FAUBET Sonia ; BEDOURET Mathilde a donné pouvoir à DUBOUILH Marie-Alice ; DUCOS Axel a donné pouvoir à BOULAY Peggy .

SECRETAIRE DE SEANCE: TERRIEN-FAUBET Sonia.

ORDRE DU JOUR:

- changement du taux de la taxe d'aménagement
- Règlement intérieur du conseil municipal
- Assurance statutaire du personnel – Contrat d'assurance incapacités de travail 2021.
- information du conseil sur indemnités du personnel.
- Projet de travaux RD 1113 (dossier du Creham)
- Projet de travaux RD 214 E8, plans et demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
- délibération modificative pour virements de crédits.
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.
Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Délibération sur le taux de la taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le service SUAT de la DDTM a appelé l'attention des Communes sur la possibilité de modifier avant le 30/11/2020 le taux de la taxe d'aménagement ou de prendre des exonérations facultatives pour mise en application au 01/01/2021.

Monsieur le Maire rappelle que la commune perçoit actuellement la taxe d'aménagement au taux de 3 %.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré et par 10 Voix POUR, 5 Voix CONTRE ,

- DECIDE de porter sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%.

- **DECIDE** de maintenir l'exonération de taxe d'aménagement sur les abris de jardin, pigeonniers et colombiers.
- **PRECISE** que la présente délibération est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches se rapportant à cette décision.

Délibération pour l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

- **décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.**

Assurance statutaire du personnel – Contrat d'assurance incapacités de travail 2021.

Après discussion, il est décidé de demander une simulation à une deuxième assurance. Ce sujet sera représenté au conseil de décembre.

information du conseil sur indemnités du personnel.

/

Projet de travaux RD 1113 (dossier du Creham)

Suite à réunion de samedi dernier avec Mr BEGUEY, un nouveau point d'informations sera envoyé aux conseillers.

Projet de travaux RD 214 E8, plans et demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Sans réponse à ce jour de Mr Stéphane DUCOS, ce sujet est reporté au prochain conseil.

délibération modificative pour virements de crédits.

Néant.

QUESTIONS DIVERSES

- Le prochain conseil aura lieu le lundi 14/12/2020, commission école et environnement devront se réunir avant.
- Une campagne de récolte de promesse de don de sang va être lancée dans le but de recueillir 80 promesses de dons. Des flyers vont être distribués dans les boîtes aux lettres, téléchargeables sur le site et disponibles en mairie avant la fin de l'année pour récolte en juillet.
- Présentation de la proposition de la commission FCCC pour la revue du système de réservation de la salle des fêtes. Adélaïde SICAIRE -CHAUVINEAU présente tous les principes de réservations envisagés, les mois réservés à la mairie pour festivités ou mises à disposition de groupes ou sociétés avec participation, aux administrés, aux associations et les délais à respecter. Les consommations d'énergies vont être étudiées afin d'évaluer un forfait financier. Il est évoqué aussi le fléchage du stationnement pour les 2 parkings. Une nouvelle convention d'utilisation des locaux sera présentée aux associations.

La séance est levée à 21 h 20.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,